



Tout savoir sur la négociation du PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES à la CDC !

De nombreuses informations, parfois contradictoires, circulent sur le thème de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) en cours de négociation à la CDC.

L'UNSA vous propose une vision synthétique de son projet, sans polémique ni amalgames douteux.



- > La RCC ne peut être proposée qu'en cas d'accord majoritaire entre la Direction et les syndicats.
- > Ce dispositif vise à permettre à des personnels de l'EP de quitter la CDC, moyennant une indemnité, pour réaliser un projet personnel concret à l'extérieur : formation, aide à la reconversion, création d'entreprise, reprise d'activité, ... Il fait suite à la signature de l'accord-cadre 2019-2021 par l'UNSA, la CGT, la CFDT et la CGC.
- > L'UNSA demande une indemnité de deux ans de salaire (avec minoration ou majoration en fonction de l'ancienneté CDC).
- > La RCC permet d'obtenir un régime fiscal et social intéressant.
- > Ce projet vise à offrir les mêmes possibilités de départ « négocié » **aux salariés et aux fonctionnaires.**
- > Les candidatures se font sur **la base du volontariat (uniquement sur demande écrite des personnels).**
- > **Un Comité de présentation et d'examen des candidatures se réunit avec les syndicats signataires et la DRH pour examiner les demandes.**
- > La durée de mise en œuvre du dispositif est déterminée (L'UNSA propose jusqu'à fin 2021).
- > Le nombre maximal de départs est fixé obligatoirement dans l'accord (L'UNSA propose 200 postes).
- > Les conditions que doit remplir le collègue pour en bénéficier sont fixées. L'UNSA demande :
 - Une ancienneté minimum de 5 ans.
 - Au plus tard 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite.
 - Que tous les agents en MATT puissent en bénéficier.
- > L'UNSA demande un recrutement pour chaque départ (1 = 1).
- > Ce projet, propre à la CDC, n'a absolument rien à voir avec les négociations nationales de la Fonction Publique qui par ailleurs ne comportent pas de RCC, mais un dispositif de départ individuel dans des secteurs en restructuration.

Par ailleurs, et toujours sur la base du volontariat, l'UNSA attend des mesures concrètes et attractives sur la Cessation Anticipée d'Activité (CAA).

L'UNSA s'engage et se bat une nouvelle fois pour obtenir de nouveaux droits pour l'ensemble des personnels publics et privés de la CDC !

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !